



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 10

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification de l'acheteur public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)



Ville de Jouy-le-Moutier
56 rue Gabriel Lainé, 95280 Jouy-le-Moutier
Tél. : 01.34.41.65.00
Courriel : marches@jouylemoutier.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Titulaire : **IDEX ÉNERGIES**
72 rue Baptiste Clément, 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01.47.12.42.12
SIRET 315 871 640 00662

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Exploitation des installations thermiques

Le présent marché concerne les fournitures et les prestations nécessaires à l'exploitation des installations thermiques d'une partie du patrimoine de la ville de Jouy-le-Moutier. Le marché de base est du type C.P.I. (Combustible – Prestations – Intéressement).

■ Date de la notification du marché public : **25 septembre 2017.**

■ Durée d'exécution du marché public : **Le marché prend effet à la date de notification et prend fin au 30 juin 2025.**

Il est précisé que chaque exercice de gestion débute au 1^{er} juillet de l'année en cours pour s'achever le 30 juin de l'année suivante (AE, art. IV).

■ Montant du marché public :

	P1* avant travaux	P1 après travaux	P2**	P3***
Marché de base Avenant 1 : transfert entre sociétés	117 857,65	113 823,15	83 063,37	77 248,54
Avenant n° 2	-8 815,92	-8 654,16	-1 122,44	-2 706,31
Avenant n° 3	Les NB seront à définir à l'issue de la première saison.		8 611,78	2 774,64
Avenant n° 4	-	-	-	-
Avenant n° 5	-	-	2 093,33	538,44
Avenant n° 6	-	-	- 1 066,15	- 123,20
Avenant n° 7	-	-	-9 214,06	-2 141,80
Avenant n° 8	-	-	-	-
Avenant n° 9	-	-	3 990,00	-
Total marché	109 041,73 €	105 168,99 €	86 355,72 €	75 590,27 €

* Le P1 correspond à la fourniture et à la gestion de l'énergie nécessaire au chauffage et au réchauffement de l'eau chaude sanitaire.

** Le P2 correspond aux prestations de services d'exploitation, de conduite, d'entretien, d'astreinte, de maintenance préventive et corrective des installations de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire (P2c), ainsi que de la prestation de gestion de l'énergie et d'efficacité énergétique (P2EE).

*** Le P3 correspond aux prestations de gros entretien et renouvellement, et des travaux obligatoires.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

VU le marché n° 2017-11 arrivant à échéance le 30 juin 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une continuité de service pour la saison de chauffe et d'éviter toute complication liée à un éventuel changement de prestataire qui pourrait entraîner des complications opérationnelles et des retards dans la mise en service,

CONSIDÉRANT qu'une prolongation est nécessaire de manière à mener un travail d'analyse des besoins futurs pour le nouveau marché afin de s'assurer qu'il répondra pleinement aux exigences futures, tout en essayant de rechercher et d'intégrer des innovations technologiques et environnementales qui pourraient améliorer le service dans ce nouveau marché,

Article 1^{er} : Vu le marché n° 2017-11 arrivant à échéance le 30 juin 2025, et considérant la nécessité d'assurer une continuité de service pour la saison de chauffe 2025/2026 et d'éviter toute complication liée à un éventuel changement de prestataire, Les parties conviennent de prolonger la durée du marché de 22 mois, ce qui portera la date de fin au 30 avril 2027.

Article 2 : Toutes les autres dispositions du marché, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'acheteur public

À Jouy-le-Moutier, le

Signature
(représentant de l'acheteur public)

Le Maire,

Hervé FLORCZAK

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)